

Annexe 6 | Demande de services complémentaires

Identification de l'enfant et du parent	
Date de la demande :	
Nom et prénom de l'enfant :	
Code permanent (si disponible) :	Date de naissance :
Nom et prénom du parent :	
Adresse :	
Courriel du parent :	
Téléphone à la maison :	Cellulaire :

Veillez cocher les services complémentaires que vous souhaitez obtenir pour votre enfant.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Psychologie | <input type="checkbox"/> Orthopédagogie |
| <input type="checkbox"/> Orthophonie | <input type="checkbox"/> Éducation spécialisée |
| <input type="checkbox"/> Service d'information et d'orientation scolaire et professionnelle | <input type="checkbox"/> Psychoéducation |

Veillez joindre un document décrivant de façon détaillée les difficultés de l'enfant, qui nécessitent le service complémentaire demandé.

Votre demande sera reçue et analysée par le Service des ressources éducatives qui déterminera si ces services répondent aux besoins de l'enfant.

Le Service des ressources éducatives peut également faire évaluer l'enfant par un professionnel qu'il désigne. Si l'enfant a fréquenté un établissement scolaire par le passé et qu'un professionnel a produit un rapport pertinent, celui-ci peut être considéré.

Si le Service des ressources éducatives détermine que les services demandés répondent aux besoins de l'enfant, ceux-ci sont offerts, sous réserve de leur disponibilité, par l'école désignée ou par le Service des ressources éducatives. L'enfant y a droit de la même manière que s'il fréquentait l'école désignée, de façon équitable pour les élèves qui la fréquentent.

Le parent ou la personne désignée par celui-ci a la responsabilité d'amener l'enfant au lieu où les services sont offerts.

